

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 31 Juillet 2018 à 21H00 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mme BRULANT. CATHERINE. Mrs BOUISSIERE. CAGNATI. CUNY. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK.

Absents : M. BIASI.

Mme LABIGOUE a donné pouvoir à M. CAGNATI.

M. LORENZATO a donné pouvoir à M. DECOURTY.

Est également présent M. Yves NARDIN, nouvellement recruté et convié par le Conseil Municipal afin de faire connaissance avec l'ensemble des élus.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal. Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Projet Communauté de Communes Lot et Tolzac :

M. le Maire fait part à l'assemblée d'un des projets soumis à la Communauté de Communes Lot et Tolzac à savoir un projet de développement sur la Commune du Temple-Sur-Lot « Vers une station touristique rurale ».

Il s'agit d'un projet de développement autour des Établissements Latour-Marliac et de la base nautique avec le village du Temple-Sur-Lot à redessiner avec une accessibilité grand public au bord du Lot.

À l'initiative du projet, M. Thierry HUAU, Architecte paysagiste et urbaniste.

Les objectifs :

- Créer un « Giverny du Sud », [Giverny est une commune située en Normandie, connue pour la maison et les jardins du peintre impressionniste Claude Monet],
- révéler de nouveaux sites patrimoniaux,
- dynamiser le milieu rural,
- accompagner les territoires démunis,
- créer un lieu de d'échanges,...

M. BAECHLER, Maire du Temple-Sur-Lot souhaite une implication communautaire dans ce projet afin d'obtenir des aides financières plus importantes et afin que l'ensemble des communes de l'EPCI profitent des retombées économiques d'un tel projet.

Le projet serait financé par un partenariat public / privé.

Il est proposé de créer une association de préfiguration dont la Communauté de Communes Lot et Tolzac serait membre.

Mrs STUYK, BOUISSIERE et JUGIE, délégués communautaires font part de leurs interrogations. Quels engagements pour la Communauté de Communes ? Qui assure les charges de fonctionnement de ce projet ?

Le débat s'instaure. Il en ressort un intérêt pour ce projet mais également de multiples questions.

Les élus communautaires prennent acte de la position de l'assemblée et resteront prudents sur un engagement communautaire dans ce projet.

Transport Scolaire :

M. le Maire rappelle que la Commune de Monclar assure la gestion de la ligne [n° 215] de transport scolaire en sa qualité d'organisateur secondaire transporteur.

M. le Maire explique au conseil municipal :

- les difficultés rencontrées pour recruter du personnel titulaire à la fois du permis de conduire transport en commun et du FCOS (Formation Continue Obligatoire de Sécurité) en cours de validité. 3 chauffeurs sont nécessaires pour assurer un bon déroulement du transport scolaire et assurer la continuité des services lors des congés ordinaires ou des congés maladie.
- Le bus est à remplacer en 2019, le véhicule actuel n'étant plus aux normes pour du transport de personnes.
- La Mairie de Monclar étant transporteur [titulaire d'une licence pour le transport de personnes], elle ne peut pas faire appel à d'autres transporteurs en tant que prestataires pour assurer le ramassage scolaire.

Après analyse financière et avis du Conseil Départemental, M. le Maire soumet l'hypothèse d'arrêter la gestion de la ligne de transport scolaire. La gestion de cette ligne reviendra à la charge de la Nouvelle Région Aquitaine qui procédera à des appels d'offres auprès de sociétés de transport.

Le conseil municipal à la majorité décide de cesser son activité d'organisateur secondaire transporteur à la fin de l'année scolaire 2018/2019.

Cabinet Médical :

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de M. Philippe CAPDEVIOLE, kinésithérapeute à Monclar, qui souhaiterait déplacer son cabinet de consultation au cabinet médical communal sis rue du Foirail.

Quelques aménagements devront être réalisés pour un confort optimum de la patientèle.

Le conseil municipal à l'unanimité, enchanté de cette sollicitation :

- donne son accord pour que le cabinet médical soit loué à M. CAPDEVIOLE, pour un montant mensuel de 320 €.

M. le Maire informe également que les travaux de réfection sur le logement situé au-dessus du cabinet médical ont débuté ; les menuiseries sont posées.

Cession Chemin lieu-dit Bordeneuve :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M. SOULAGE Jean-Francis, domicilié lieu-dit Bordeneuve qui souhaite acquérir le chemin desservant sa propriété afin de l'entretenir par ses propres moyens.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe, ce chemin ne desservant que la propriété de M. SOULAGE. Le conseil municipal décide de lancer la procédure de cession du chemin rural cadastré section ZS n° 8 et invite M. le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Travaux chemin rural (dit du Pigeonnier) :

M. le Maire rappelle que des travaux de réfection (béton) devaient être engagés sur le chemin rural reliant la rue Louis Pons avec la rue des Anciens Fossés avec une participation financière des riverains.

Pour des raisons de planning, techniques et financières, les travaux ne peuvent pas être engagés comme prévu. Un devis de goudronnage a été demandé auprès des services communautaires, il s'élève à 1 278.30 € TTC.

D'autre part le syndicat EAU 47 vient de procéder à la remise en état des canalisations, il serait judicieux de laisser le terrain se stabiliser avant toute autre intervention.

Après débat, le conseil municipal donne son accord pour que ce programme de travaux soit reporté.

Dossier ENIR (Écoles Numériques Innovantes et Ruralité) :

M. BOUISSIERE informe l'assemblée de l'appel à projet « Écoles Numériques Innovantes et Ruralité » lancé par l'Éducation Nationale ;

Il s'agit d'un plan numérique pour l'éducation et une stratégie interministérielle pour les ruralités, cet appel à projet est émis par l'État au titre des investissements d'avenir (50 millions d'euros) et a pour but de soutenir le développement de l'innovation dans les écoles des communes rurales, favoriser la continuité entre l'école et le collège, définir les stratégies et les outils pour déployer le numérique dans les bassins ruraux ;

Les communes rurales dont la population est inférieure à 2000 habitants sont éligibles ;

La subvention de l'État couvre 50 % du coût du projet global, (plafonné à 7 000 € HT par école) les projets doivent représenter un investissement minimum de 4 000 € HT.

Peuvent être subventionnés les équipements numériques de la classe (dispositif de visualisation collective...) les équipements numériques de l'école (dispositifs de prise de son et d'images...) les services numériques permettant les échanges entre enseignants, élèves et parents ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Dit que la Commune de Monclar souhaite se positionner et s'inscrire dans la démarche de cet appel à projet « Écoles Numériques Innovantes et Ruralité »,
- Fait savoir que la commune est prête à investir la somme de 4 958.01 € HT si le projet est retenu (avec un plafond de subventionnement de 7 000 € HT), pour l'achat d'équipements (vidéos projecteurs interactifs...),
- Précise que ce projet nécessite l'adhésion au CDG 47 « École Numérique »,
- Charge Monsieur le Maire de signer l'engagement qui sera retourné à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de Sainte-Livrade-Sur-Lot et lui donne tous pouvoirs pour mener à bien cette décision.

Personnel Communal :

1° Yves NARDIN s'est présenté en début de séance et a répondu aux interrogations des élus. M. le Maire résume donc que suite à l'appel à candidatures, 3 candidats sur 4 ont été convoqués à un entretien d'embauche, 1 s'étant désisté. La candidature d'Yves NARDIN a été retenue. Il a été recruté à compter du 17 septembre 2018 en tant que responsable du service technique en remplacement de Serge DUFFOUR, parti à la retraite. Son rôle : Assurer les missions et travaux techniques, assurer l'encadrement des agents.

2° Chama ARNOULD a sollicité un congé de solidarité familiale à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une période de 3 mois, renouvelable 1 fois.

M. le Maire fait part à l'assemblée que suite à la mise en disponibilité de cet agent, plusieurs solutions de restauration ont été étudiées en bureau (recrutement de personnel, livraison de repas...). La solution retenue a été la livraison de repas en liaison chaude, repas préparés par la cuisine centrale du Foyer Mont Clair. Le tarif du repas livré est de à 3.19 €. Une réorganisation du travail a dû être faite, la fiche de poste de Stéphanie BERGANZ a été modifiée. Durant la période scolaire, cet agent effectue 20 h à la cantine (service des repas et ménage) et 15 h à la résidence Bellevue ; hors période scolaire 35 h à la résidence Bellevue.

Véhicules et Matériel :

M. JUGIE fait part au conseil municipal que le camion IVECO a été réceptionné. Il est conforme aux attentes ; seule la benne présente des petits inconvénients (reste de béton collé) pour certaines utilisations.

La remorque (plateau de 4 m X 2.10 m + ridelles alu de 30 cm sur 4 côtés) a été commandée pour un montant de 4 410.00 € TTC.

Informations diverses :

PLUI :

M. le Maire rappelle que l'élaboration du projet de PLUI est arrivée à son terme ; le conseil municipal dans sa séance du 31 juillet dernier, a donné un avis favorable au projet de PLUI tel qu'il était présenté. Les avis de tous les conseils municipaux étant favorables le conseil communautaire en date du 7 août 2018 a arrêté le contenu en vue de sa notification aux personnes publiques et sa mise à l'enquête publique.

Sanitaires Publics Place des Amours :

M. le Maire informe de l'achèvement des travaux de réfection des sanitaires Place des Amours. Ils sont en service depuis début septembre et répondent désormais aux normes d'accessibilité.

Garage de l'ancien presbytère :

M. le Maire informe de la demande d'un administré qui recherche un garage à louer. M. Stuyk propose de mettre à la location le garage de l'ancien presbytère pour un montant de 30 € par mois. Le conseil municipal donne son accord.

Circulation :

M. le Maire fait part d'une demande des riverains de la rue Pisse-Crabe qui souhaiteraient pour des raisons de sécurité que celle-ci soit en sens unique. Ils jugent la vitesse des véhicules immodérée par rapport à l'étroitesse de la rue.

Le conseil municipal décide d'inclure cette demande dans l'étude du sens de circulation sur le centre bourg.

Marchés de Producteurs de Pays 2018 :

M. BOUSSIÈRE tient à remercier tous ceux (hors élus) qui sont régulièrement venus participer à l'organisation des marchés de producteurs de pays et qui par leur présence active ont contribué à la réussite de ces marchés.

Merci à Noël, Catherine, Alan, Kamiel, Michel et ses petits-enfants, Maryvonne, Roland, Nicolas.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
